



**BILAN DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
DE LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER LES ABORDS DU BATIMENT D'ACCUEIL  
DU JARDIN GEORGES DELASELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L121-24 et R121-6 ;

**Vu** la demande de permis d'aménager déposée à la mairie de l'île de Batz le 26 juillet 2023 et enregistrée sous le numéro 029 082 23 00001 présentée par Haut-Léon Communauté, représenté par M. Jacques EDERN, 29 rue des Carmes, 29250 Saint-Pol-de-Léon ;

**Vu** l'objet de la demande portant sur l'aménagement paysager des abords du bâtiment d'accueil du Jardin Georges Delaselle ;

**Vu** l'arrêté du 06 septembre 2023 portant sur la mise à disposition du permis d'aménager susvisé ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

### **1 Rappel du contexte**

Haut-Léon Communauté a déposé une demande de permis d'aménager les abords du bâtiment d'accueil du jardin Georges Delaselle à l'île de Batz.

### **2 Modalités de la mise à disposition**

Il a été procédé à la mise à disposition du public, du vendredi 15 septembre 2023 au lundi 02 octobre 2023 inclus, du dossier de permis d'aménager, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la mairie de l'île de Batz : <https://www.iledebatz.com/vie-municipale/actualités>

Les intéressés ont pu faire part de leurs observations par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)

L'arrêté municipal du 06 septembre 2023 cité supra a été affiché huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de l'île de Batz, au siège de Haut-Léon Communauté, sur les lieux des travaux ainsi que sur le site internet de la mairie susmentionné.

### **3 Résultat de la mise à disposition**

Aucune observation n'a été enregistrée sur l'adresse électronique de la mairie : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)

#### 4 Conclusion

Le Bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier susvisé. Il est consultable à la mairie de l'île de Batz, au siège de Haut-Léon Communauté, sur les lieux des travaux ainsi que sur le site internet de la mairie de l'île de Batz : <https://www.iledebatz.com/vie-municipale/actualites>

Fait à île de Batz, le 06 octobre 2023.

Le Maire, Éric GRALL.

